

Atelier des Directeurs Généraux des Instituts nationaux de la statistique des Etats membres régionaux de la BAD sous la supervision d'AFRISTAT

sur la législation statistique et l'initiative Open data

Bamako, 24 septembre 2013

A. Contexte et justification

Depuis deux décennies, la statistique africaine connaît un regain d'intérêt de la part des gouvernants et des partenaires techniques et financiers. Pour bénéficier efficacement des retombées de cette demande de plus en plus importante, des efforts ont été entrepris par un grand nombre de pays pour la rénovation de la législation et de l'organisation institutionnelle afin de les adapter à ce nouveau contexte. C'est ainsi que les systèmes statistiques nationaux ont procédé à leur mutation institutionnelle marquée par une rénovation des législations, et souvent par des changements de statuts des instituts nationaux de statistique, ainsi que par l'adoption de la démarche de planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats. Au niveau continental, l'Union africaine a élaboré la Charte africaine de la statistique adoptée par l'ensemble des pays qui sont en train de la ratifier. Par ailleurs, les systèmes statistiques se sont aussi organisés pour faire face aux nouvelles demandes qui leur étaient adressées dans le cadre des politiques de développement, notamment l'harmonisation et la surveillance multilatérale pour favoriser l'intégration régionale, le suivi et l'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté, etc. Par ailleurs, plusieurs des pays élaborent actuellement ou mettent en œuvre leurs stratégies nationales de développement statistique de deuxième génération.

Pour certains observateurs du développement des systèmes statistiques, les résultats de ces différentes initiatives sont mitigés et sont loin des espérances attendues. Aucune étude globale n'a été réalisée jusqu'à présent pour faire le point, analyser les situations et tirer les leçons en vue d'orienter la poursuite des mutations en cours.

La première session de cet atelier a pour objectif de montrer la nécessité de disposer d'une législation adaptée, de discuter du contenu souhaitable d'une législation statistique et de discuter des expériences des différents pays par rapport aux problèmes qu'ils rencontrent actuellement, notamment dans l'exercice de la coordination statistique et le fonctionnement des conseils nationaux de la statistique.

La seconde session de l'atelier sera consacrée à l'initiative Open data. Le concept « Open data » s'entend comme l'ouverture de données détenues par l'ensemble des administrations publiques aux citoyens. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de rendre accessibles les données statistiques disponibles au sein des institutions (services statistiques nationaux, organisations internationales ou supranationales, etc.). Ce faisant, on satisfait un des critères de la qualité des données qui est l'accessibilité. En effet, l'accessibilité de l'information statistique est définie comme la facilité avec laquelle les utilisateurs peuvent l'obtenir auprès du producteur. Cette accessibilité aux données concerne autant les indicateurs synthétiques produits par les services statistiques que, dans certaines conditions de respect de leur confidentialité, les données individuelles de base collectées lors des opérations de recensements, d'enquêtes ou à l'occasion de l'exploitation de fichiers administratifs.

Cette session de l'atelier a pour objectif de faire comprendre aux participants les enjeux liés à l'adoption et la mise en œuvre de cette initiative. Il s'agit pour les instituts nationaux de statistique de disposer des informations nécessaires à la compréhension du phénomène de façon à se préparer pour y participer pleinement et tirer les meilleurs avantages possibles. Pour cela, les expériences existantes ainsi que les activités concourant à sa réalisation seront présentées aux participants. Les débats devront aussi se focaliser sur les problèmes institutionnels que pourrait poser la mise en œuvre au niveau des pays.

B. Objectifs

L'objectif de l'atelier est d'une part, de montrer la nécessité pour un pays de disposer d'une législation statistique adaptée à la Charte africaine de la statistique et aux bonnes pratiques internationalement reconnues, conforme aux réalités du pays et répondant aux besoins de l'ensemble du système statistique national et qui encadre convenablement l'exercice de la fonction statistique publique. D'autre part, cet atelier devra permettre aux DG des INS de disposer de suffisamment d'informations sur les initiatives liées à la gestion, à l'utilisation et à la diffusion des masses de données produites par l'ensemble du système statistique.

De façon spécifique, cet atelier devra permettre de :

- faire le point de la situation des pays par rapport à la législation statistique (Charte africaine de la statistique, loi statistique, Conseil national de la statistique, etc.) ;
- faire le point par rapport à la programmation stratégique (SNDS, DSRP, plans d'action, rapports d'activité, etc.) ;
- proposer pour chaque option choisie des améliorations ;
- améliorer la connaissance des initiatives de gestion de données statistiques ;
- sensibiliser les pays pour l'adoption de systèmes communs.

C. Résultats attendus

A l'issue de cet atelier, les résultats suivants devront être atteints :

- un point de la situation législative et de la coordination nationales des pays est fait ;
- un point de l'adoption de la programmation stratégique est fait ;
- des recommandations sont faites pour la réussite des mutations institutionnelles ;
- la connaissance des projets et des outils proposés par les différents partenaires pour la gestion, l'utilisation et la diffusion des données est améliorée ;
- des recommandations sont faites aux pays pour qu'ils s'engagent à adopter le système Nada 4 comme répertoire national d'enquêtes.

D. Calendrier

L'atelier se déroulera le mardi 24 septembre 2013 à Bamako (Mali) selon le calendrier indicatif ci-dessous. Les travaux seront animés par les experts d'AFRISTAT, de la BAD, de l'Union africaine, de Paris21, de la Banque mondiale et du CESD Statisticiens pour le développement. Les travaux seront organisés en deux sessions : la première sera consacrée à la législation statistique et la seconde traitera de l'initiative d'ouverture des données.

Déroulement de l'atelier

Session 1 : La législation statistique

Ordre	Sujets abordés	Intervenants
1.	<p>Mot introductif de la session :</p> <p><i>Le Directeur Général d'AFRISTAT va poser le cadre de la première session consacrée aux questions liées à la législation statistique : nécessité, champ, expériences réussies des mutations institutionnelles, coordination statistique, problèmes rencontrés, etc.</i></p>	Directeur Général d'AFRISTAT
2.	<p>Situation des pays africains par rapport à la législation statistique</p> <p><i>Un expert d'AFRISTAT va présenter la situation de la plupart des instituts nationaux de statistique des Etats membres par rapport à la législation statistique et la planification stratégique. Il présentera aussi les actions menées par l'Observatoire, avec les partenaires techniques et financiers, pour accompagner les pays dans leur mutation institutionnelle, la rénovation de la législation et l'adoption des outils de planification stratégique.</i></p>	AFRISTAT
3.	<p>Présentation de l'Union africaine</p> <p><i>Un expert de l'Union africaine viendra présenter la stratégie mise en place par la Commission pour sensibiliser et accompagner les pays dans la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et l'adaptation de leurs législations statistiques.</i></p>	Union Africaine M. Yeo Dossina
4.	<p>Présentations par des experts internationaux</p> <p><i>Deux experts internationaux introduiront les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i) nécessité pour les pays de disposer d'une loi statistique adaptée ;</i> <i>ii) contenu souhaitable d'une loi statistique ;</i> <i>iii) l'importance de la coordination statistique : nature, rôle, organisation et fonctionnement des conseils nationaux de la statistique.</i> 	MM. Bodin / Diop
5.	<p>Débat général</p> <p><i>Un débat général permettra de clarifier les positions sur toutes les questions abordées. Les pays pourront à ce niveau, sur la base d'expériences réelles et concrètes, apporter des appréciations sur les propositions faites par les experts.</i></p>	Tous
6.	<p>Principales conclusions et recommandations :</p> <p><i>Au cours de cette partie, les principales recommandations et conclusions seront notées. On essaiera ici aussi d'identifier les prochaines actions à entreprendre pour l'amélioration de la législation statistique dans les pays en lien avec la Charte africaine de la statistique et le développement de la culture de programmation et des résultats.</i></p>	Président / Modérateur

Session 2 : Initiative Open data

Ordre	Sujets abordés	Intervenants
1.	<p>Mot introductif de la session :</p> <p><i>Le Directeur Général d'AFRISTAT va poser le cadre de la question à examiner à savoir les problèmes institutionnels et techniques que pose la mise à la disposition d'un public varié de données statistiques élaborées par les systèmes statistiques nationaux. Ce mot introductif rappellera aussi la situation de la plupart des instituts nationaux de statistique des Etats membres d'AFRISTAT qui disposent d'un grand ensemble de données réparties dans divers systèmes et surtout le manque de coordination au sein des SSN qui fait que plusieurs sources nationales coexistent dans la fourniture d'indicateurs nationaux.</i></p>	Directeur Général d'AFRISTAT
2.	<p>Présentation de l'initiative Open Data</p> <p><i>Un expert d'AFRISTAT va présenter l'initiative Open Data ainsi que les activités que l'Observatoire mène qui rentrent dans ce cadre. Un accent particulier sera mis sur le Nada que PARIS21 et la Banque mondiale soutiennent en ce qui concerne les micro-données et le Data Portal de la BAD pour les indicateurs. AFRISTAT devra défendre sa position de soutien à cette initiative et devra convaincre les pays à adopter le Nada 4 et à contribuer à la mise en place d'un répertoire régional des données d'enquêtes, Nada Régional et des Data portal nationaux.</i></p>	AFRISTAT
3.	<p>Présentation de l'initiative Open Data, du Data Portal de la BAD</p> <p><i>Un expert de la BAD présentera la solution technique que la BAD est en train de proposer et d'installer dans les pays pour valoriser les données produites par ces derniers. Les discussions devront clarifier la position de ce système par rapport aux systèmes divers existants dans les pays.</i></p>	BAD
4.	<p>Présentation de l'initiative Open Data de la Banque mondiale</p> <p><i>Un expert de la Banque mondiale présentera l'initiative de la Banque ainsi que les possibilités d'accompagnement des pays. Les discussions devront permettre aux participants de comprendre le positionnement des différents systèmes, d'identifier les avantages à tirer de chacun d'eux et de réfléchir sur la démarche à initier au niveau de chaque pays, en matière d'organisation, pour une meilleure rentabilisation des données produites par les systèmes statistiques. l'enrichissement des données.</i></p>	Banque mondiale
5.	<p>Débat général :</p> <p><i>Un débat général permettra de clarifier la position des pays vis-à-vis de l'initiative Open data et des propositions d'AFRISTAT, de la BAD et de la Banque mondiale en matière de politique de diffusion de données.</i></p> <p><i>Les organisations internationales devront aussi identifier les problèmes qui se posent aux pays et qui entravent la réalisation de la coordination, gage d'une unicité de sources de données sur la situation socio-économique du pays.</i></p>	Tous
6.	<p>Principales conclusions et recommandations :</p> <p><i>Au cours de cette partie, les principales recommandations et conclusions seront notées. On essaiera ici aussi d'identifier les principales prochaines actions à entreprendre par toutes les parties de façon à avancer dans la valorisation des données produites dans les pays.</i></p>	Président / Modérateur